Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260311-2026_C_48-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-48 **Séance du 11 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le onze mars, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Denis RAPINEL, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents : DOLBOIS Jérôme - JOUQUAN Odile - MABILE Marie-Odile - GREGOIRE Charlotte (Dol de Bretagne) - THEBAULT Louis - PIGEON Sylvie - BRUNE Didier - TRECAN Marilyne (Pleine-Fougères) - COMMEREUC Sylvie - BOURDAIS Olivier - LEBRET Gilles (Baguer-Morvan) - DUGUEPEROUX Sylvie - MASSON Eliane (Baguer-Pican) - DAVY André (Broualan) - RAME PRUNAUX Sylvie (Epiniac) - TAILLEBOIS Jean-Michel (Cherrueix) - FAUVEL Christine - VIGOUR David (La Boussac) - ROBINARD Didier (Mont-Dol) - MAINSARD François (Roz-Landrieux) - HENRI Marie-Jeanne (Roz-sur-Couesnon) - GOBICHON Jean-François (Saint-Broladre) - HERY Jean-Pierre (Saint-Georges de Gréhaigne) - BATHELLIER Nicolas (Sains) - LEPORT Louis (Saint-Marcan) - CHAPDELAINE Rémi (Sougéal) - LEJANVRE Jeanine (Trans La Forêt) - DUFEU Gérard (Vieux-Viel) - VETTIER Arnaud (Le Vivier-sur-Mer)

Absents excusés : DESPRES Jean-Louis (procuration à RAMÉ-PRUNAUX Sylvie) - GUILLOUX David (procuration à MASSON Eliane) - CAILLET Marie-José (procuration à MAINSARD François) - FAMBON Christophe (procuration à HENRI Marie-Jeanne) - COLUSSI Delphine (procuration à GOBICHON Jean-François) - BARATAUD Clarisse - COADIC Xavier - LEVERGNEUX Julien - CHEREL Stéphanie - BEREST Audrey - SOLIER Marie-Elisabeth

Secrétaire de séance : **Sylvie RAMÉ-PRUNAUX**

Convocation en date du 3 mars 2026

Pôle Ressources - Service Finances - Budget Annexe Port Mytilicole Le Vivier/Cherrueix - Fixation des modalités de remboursements des charges de personnel au budget général – Modification / 7.1 Décisions budgétaires

VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel
VU la délibération n°2024-C-163 en date du 19 décembre 2024 modifiant les modalités de remboursements des charges de structure et de personnel au budget annexe Port Mytilicole,

CONSIDERANT que la charge de travail liée au Port mytilicole s'intensifie et se complexifie, et qu'il est nécessaire de recruter un chargé(e) de mission foncier économique et portuaire dont 30 % de son temps de travail sera consacré à la gestion du Port mytilicole,
CONSIDERANT à ce titre, qu'il convient d'actualiser le remboursement des charges de personnel et indemnité d'élu du budget annexe « Port mytilicole Le Vivier/Cherrueix » au budget général comme suit :

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260311-2026_C_48-DE

Remboursement des charges	2024 – DEFINITIF	2025	2026
Gestion technique et remplacements liés	**0.17 ETP**	**0 ETP**	**0 ETP**
Encadrement général, les ressources humaines et les remplacements nécessaires	**0,5 ETP** 5% Responsable Pôle Technique 5% Responsable Pôle Ressources 20 % Chargée de Dev Eco 15% Responsable service Technique 3% Assistante Dev Eco 0,5% GRH 0,5% Direction Générale 0,5% Marchés publics 0,5% Communication	**0,5 ETP** 5% Responsable Pôle Technique 5% Responsable Pôle Ressources 20 % Chargée de Dev Eco 15% Responsable service Technique 3% Assistante Dev Eco 0,5% GRH 0,5% Direction Générale 0,5% Marchés publics 0,5% Communication	**0,8 ETP** 5% Responsable Pôle Technique 5% Responsable Pôle Ressources 20 % Chargée de Dev Eco 30% Chargé·e de mission foncier économique et portuaire 15% Responsable service Technique 3% Assistante Dev Eco 0,5% GRH 0,5% Direction Générale 0,5% Marchés publics 0,5% Communication
Gestion administrative et comptable	**0,5 ETP** 40% Assistante comptable en charge de la facturation 10% Comptable.	**0,5 ETP** 40% Assistante comptable en charge de la facturation 10% Comptable.	**0,5 ETP** 40% Assistante comptable en charge de la facturation 10% Comptable.
TOTAL	**1.17 ETP**	**1. ETP**	**1.3 ETP**
Indemnité de l'élu	**25%**	**25%**	**25%**

VU l'avis favorable de la commission des finances date du 23 février 2026,
VU l'avis favorable du Bureau en date du 3 mars 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président délégué aux finances,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
DECIDE

- **DE FIXER** le montant de remboursement des charges de personnel comme précisé dans le tableau susmentionné à compter du 1er janvier 2026,
- **DE CHARGER** le Président et le Comptable Public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Date de publication, le 12 mars 2026,
Certifié exact,

La Secrétaire de séance
Sylvie RAMÉ-PRUNAUX

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 12 mars 2026,

Le Président,
Denis RAPINEL

Pays de Dol Baie du Mont St-Michel Communauté de Communes